



Arrêtés mon forfait portable

Par **marie_paule**, le **11/03/2010 à 11:27**

Bonjour, rnje part vivre a l'étranger, je voudrait arrêté mon forfait je l'heure est envoyer un justificatif de domicile ou je vais vivre en colocation il veule plus de papier mes je ne peut pas leurs fournir car je ne suis pas sure place es il faut que je recherche un emploi, en attendent il faut que je paye tous les mois mon opérateur . comment je peut faire pour cela. cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010 à 14:05**

Bonjour, rn rnJe vous invite à consulter leurs conditions générales et notamment la partie concernant la résiliation du forfait pour cause de départ à l'étranger. rn rnRegardez quels sont les éléments qui y sont demandés. Si il y est indiqué que seul un justificatif de domicile suffit, renvoyez leur ce document ainsi qu'une lettre demandant la résiliation que vous enverrez en recommandé avec accusé de réception. rn rnN'oubliez pas de faire une photocopie de la lettre et du justificatif que vous garderez précieusement en cas de litige !!! rn rnEnsuite, suspendez le prélèvement automatique (assurez vous bien que vous avez remplie toutes les conditions prévus pour la résiliation suite à un départ à l'étranger. Si tel est le cas, il ne pourront que vous menacer mais ne seront pas en droit de vous demander le paiement des mois restant). rn rnSi vous avez un doute, n'hésitez pas à copier coller l'extrait des Conditions générales pour que nous vous confirmions la démarche à suivre. rn rnCordialement

Par **marie_paule**, le **12/03/2010 à 10:42**

re bonjours mes le 25mars je leurs es envoyer une lettre recommandé avec accusé de

réception en meme temps un courrier d'ébergement car il me le demandé, je les es eu au téléphone il veulent la pièces d'identité de la personne qui va m'éberger es il veulent plus encors qu'elle demande a la mairie comme quoi je vais habité a la reunion en fête je regarde mon contrat article 14.4 ces dit a tout moment,le contrat peut étre résillé par le client en cas de: déménagement en denors de la zone de couverture:ces mon cas pour la reunion,mes il me demande quand même 350euros.et 2mois de préavisa compté de la lettre recommandé avec accusé de réception, es ce que je doit arrêté mes prélèvements tout de même maintenant. cordialement

Par **LeKingDu51**, le **12/03/2010 à 11:44**

Communiquez moi le nom de l'opérateur par message privé et je vais regarder ce qu'il en est.rnrnCdlr

Par **marie_paule**, le **12/03/2010 à 12:14**

COMMENT ON FAIT

Par **LeKingDu51**, le **12/03/2010 à 12:36**

Vous copiez mon pseudo, puis cliquez sur messagerie en haut à gauche puis nouveau message et vous y collez mon pseudo

Par **marie_paule**, le **12/03/2010 à 12:54**

je pense, que j'ai réussie merci

Par **marie_paule**, le **12/03/2010 à 14:55**

merci d'avance

Par **LeKingDu51**, le **12/03/2010 à 22:20**

Bonsoir,rnrnIdéalement, il faudrait leur fournir un exemplaire du contrat de bail ainsi qu'une quittance de loyer en plus du justificatif de domicile.rnrnJe n'ai pas compris si vous étiez déjà parti à l'étranger ou si vous partez seulement dans quelques temps. Le contrat ne s'arrêtera qu'une fois que vous serez partie effectivement.rnrnLa résiliation doit intervenir dans les dix

jours à compter de la réception de votre lettre recommandée et doit être entièrement gratuite.
Je vous conseille de tenter de régler le litige par téléphone dans un premier temps.
S'il persiste dans leur refus, vous pourrez envoyer l'ensemble des justificatifs par recommandé et interrompre le prélèvement automatique.
Gardez surtout une copie de toutes les pièces et de tous les courriers que vous leur adressez afin d'être en mesure de les produire en cas de problème.
Cordialement

Par **marie_pau**le, le **13/03/2010 à 12:48**

je part le 6avril, donc je vais attendre est je leurs enverrais les justificatif puis j'arrêterait les prélèvements mes je leur donne pas se qu'il me demande les 350 euros

Par **LeKingDu51**, le **13/03/2010 à 12:51**

350 euros qui correspondent à quoi ?

Par **marie_pau**le, le **13/03/2010 à 13:41**

sur la lettre qui mon envoyer il me dises dans la mesure ou votre demande de résiliation intervient avant le terme de votre engagement,le montant des redevances restant à courir demeure à votre charge. ce montant est de 350euros.vous le retrouverez sur votre facture de cloture.voila ce qu'il me dises